
POL 4102 -20: FEMMES ET POLITIQUE

Professeure : Allison Harell
Disponibilité : Mardi de 13h à 14h00
ou par rendez-vous

Bureau : A-3725
Tél : 514.987.3000, poste 5676
Courriel : harell.allison@uqam.ca

DESCRIPTION DU COURS

Cours d'introduction à l'étude des principaux moments de la lutte des femmes pour accéder à la citoyenneté politique: droit de vote et d'éligibilité, égalité des droits politiques et sociaux dans certains pays et plus spécifiquement au Québec. Seront étudiés également les organisations de femmes et le mouvement féministe contemporain, au Québec en particulier, sous l'angle des idéologies, des enjeux et des rapports à l'État ainsi que les revendications spécifiques et les projets politiques mis de l'avant. Les conceptions du pouvoir, de la politique de l'État et des rapports entre le privé et le public, véhiculées dans le mouvement féministe contemporain seront étudiées.

OUVRAGES

Tous les textes pour ce cours sont disponibles dans le recueil de textes, disponible à la Coop-UQAM, Librairie-Papeterie UQAM, au Local J-M205, Pavillon Judith-Jasmin.

ÉVALUATIONS DU COURS

Forme d'évaluation	Points
<i>Participation active au cours</i>	10
<i>Résumé critique</i> : Compte rendu critique d'un article scientifique choisi de la liste fournie par la professeure (4-5 pages, interligne double). À rendre le 18 octobre en classe.	20
<i>Travail de recherche</i> : En équipe de 4 à 5 personnes, vous devrez mener une recherche sur une question liée au cours (qui doit être approuvée à l'avance par la professeure). L'évaluation du projet sera basée sur les évaluations des coéquipiers (5 points), sur un travail écrit de 10 à 12 pages, interligne double (20 points) et sur la présentation orale de l'équipe en classe des résultats de la recherche de 12 à 15 minutes (10 points). Tous les membres de l'équipe recevront la même note pour le travail écrit, qui est à rendre le 22 novembre. Les présentations seront faites en classe le 6 décembre. Les détails supplémentaires seront fournis en classe.	35

<p><i>Examen final</i> : L'examen aura lieu en classe et couvrira le contenu du cours. Il inclura trois sections : des définitions de concepts, des réponses courtes, et une réponse plus développée. Pour chaque section, vous aurez le choix entre plusieurs questions. Les notes de cours ne seront pas autorisées. Il est impossible de réussir ces examens sans une présence régulière au cours et une lecture assidue des textes.</p>	<p>35</p>
---	-----------

Politique à l'égard des retards

Les dates de remise sont les mêmes pour toutes et tous. Tous les travaux sont remis en classe. La pénalité pour les travaux remis en retard est **équivalent à 4 points de pourcentage par jour de retard** (y compris les jours de fin de semaine). Par exemple, un travail dont la note est 80% vaudra 76% après un jour de retard, 72% après deux jours de retard, etc. Les travaux en retard devront être remis au secrétariat du département de Science politique. Ne les glissez pas sous la porte de mon bureau.

Centre de ressources et de monitorat

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et de troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service de monitorat aux étudiantes et étudiants inscrits dans les cours du département de Science politique.

De plus, si vous désirez améliorer vos méthodes de travail, le Service de soutien à l'apprentissage offre des ateliers, des outils d'auto-évaluation et de la documentation de référence. Pour plus d'information, allez sur le site web : <http://www.vie-etudiante.uqam.ca/soutienapprentissage/Pages/accueil.aspx>

Plagiat

Selon le règlement no. 18, Article 2.1 Infraction:

« Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement. »

Pour plus d'information, consultez <http://www.tricherie.uqam.ca> ou http://www.bibliotheques.uqam.ca/infosphere/sciences_humaines/module7/citer1.html

PLAN DE SEANCES

6 septembre	Introduction et présentation du plan de cours
13 septembre	<p>La construction de genre et les courants féministes</p> <p>Extrait de Simone de Beauvoir (2001 [1976]). <i>Le deuxième sexe</i>. Gallimard : Paris. Pp. 13-46. Préparée par Bernard Dantier. Disponible en ligne à http://classiques.uqac.ca/collection_methodologie/beauvoir_simone_de/categories_soc_sexe/categories_soc_sexe_texte.html</p> <p>Louise Toupin. (2002). Les courants de pensée féministe. Dans <i>Qu'est-ce que le féminisme</i>. Publication de Relais-Femmes. Pp. 3-26. En ligne à http://bv.cdeacf.ca/CF_PDF/2002_17_0057.pdf</p>
20 septembre	<p>Le suffrage féminin : histoires et débats</p> <p>Molinari, Véronique. (2007). « Du “vote des flappers” au “au vote des talons hauts” : évolutions et constantes dans la mobilisation de l'électorat féminin par les parties politiques britanniques de 1920 à 2006. » <i>Recherches féministes</i>, vol 20, no 1, 167-190.</p> <p>Manon Tremblay (2005). <i>Québécoises et représentation parlementaire</i>. Presses de l'université Laval, pp. 19-46.</p>
27 septembre	<p>Le mouvement féministe : une deuxième vague ?</p> <p>Diane Lamoureux. (1992). « Nos luttes ont changé nos vies. L'impact du mouvement féministe » dans Gérard Daigle et Guy Rocher (sous dir.), <i>Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis</i>. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, Chapitre 25, pp. 693 à 711.</p> <p>Jocelyn Praud (1998). « La seconde vague féministe et la féminisation du Parti socialiste et du Parti québécois. » <i>Politiques et Sociétés</i>, 17(1-2) : 71-90.</p> <p style="text-align: center;">** VIDEO EN CLASSE : DESIRS DE LIBERTE (1996) **</p>
4 octobre	<p>Les femmes au travail et l'état providence</p> <p>Louise Toupin. 1996. « Le féminisme et la question des mères travailleuses: Retour sur le tournant des années 1970. » <i>Lien social et politiques</i>, 36, p. 69-73.</p> <p>Caroline Andrew. 1998. « Les femmes et l'État-providence : question revue et corrigée. » <i>Politiques et sociétés</i>, vol 17, no 1-2, p. 171-182.</p>

11 octobre	<p>La 3ème vague féministe et les jeunes féministes d'aujourd'hui</p> <p>Blais, Mélissa, Laurence Fortin-Pellerin, Ève-Marie Lampron, et Geneviève Pagé. (2007). « Pour éviter de se noyer dans la (troisième) vague : réflexions sur l'histoire et l'actualité du féminisme radical, » <i>Recherches féministes</i>, vol 10, no 2, p. 141-162.</p> <p>Breton, Émilie, Julie Grolleau, Anna Kruzynski, et Catherine Saint-Arnaud-Bain. (2007). « Mon/notre/leur corps est toujours un champ de bataille : discours féministes et queers libertaires au Québec, 2000-2007. » <i>Recherches féministes</i>, vol 20, no 2, p 113-139.</p>
18 octobre	<p>L'électorat féminin et l'opinion publique</p> <p>Janine Mossuz-Lavau. (1994). « Les électrices françaises de 1945 à 1993. » <i>Vingtième Siècle. Revue d'histoire</i>, no 42, p. 67-75.</p> <p>Joanna Everitt. (1998). "The Gender Gap in Canada: Now you See It, Now You Don't." <i>Canadian Review of Sociology</i>, vol. 25, no. 2, p. 191-219.</p> <p style="text-align: center;">*** Résumé critique à rendre en classe ***</p>
25 octobre	<p>** Semaine de lecture **</p>
1 novembre	<p>L'engagement politique des femmes</p> <p>Stéphanie Gaudet et Johanne Charbonneau. (2002). « Responsabilité sociale et politique chez les jeunes femmes. » <i>Cahiers de recherches sociologiques</i>, no 37, p. 79-103.</p> <p>Sidney Verba, Nancy Burns, Kay Lehman Schlozman. (1997). "Knowing and Caring about Politics: Gender and Political Engagement." <i>Journal of Politics</i>, vol. 59, no. 4, p. 1051-1072.</p>
8 novembre	<p>La représentation féminine au parlement</p> <p>Thanh-Huyen Ballmer-Cao et Manon Tremblay. (2008). « Modes de scrutin, partis politiques et élections des femmes : une introduction. » <i>Swiss Political Science Review</i>, vol 14, no 4, p. 609-630.</p> <p>Manon Tremblay. (2001). « Les femmes et la participation politique au Canada. » <i>Perspectives électorales</i>, vol 3, no 1, p. 4-7.</p>
15 novembre	<p>Les femmes politiques et le média</p> <p>Manon Tremblay et Nathalie Bélanger. (1997). « Femmes chefs de partis politiques et caricatures éditoriales : l'élection fédérales canadienne de 1993. » <i>Recherches féministes</i>, vol 10, no 1, 35-75.</p>

22 novembre	<p>La représentation féminine dans les lieux de décisions</p> <p>Yannick Le Quentrec et Annie Rieu. (2002). « Femmes élues et syndicalistes : une participation sous contraintes. » <i>Lien social et politiques</i>, vol 47, p. 109-125.</p> <p>Caroline Andrew. (1984). « Les femmes et la consommation collective : les enjeux de l'engagement politique. » <i>Politique</i>, vol 5, p. 109-122.</p> <p>*** Travail écrit à rendre en classe ***</p>
29 novembre	<p>Nationalisme et féminisme : des luttes complémentaires ?</p> <p>Diane Lamoureux. (1983). « Nationalisme et féminisme: impasse et coïncidences. » <i>Possibles</i>, vol. 8, no 1, p. 43-59.</p> <p>Maillé, Chantal et Manon Tremblay. (1998) « L'électorat féminin face aux options constitutionnelles : un groupe fragmenté », <i>Politiques et société</i>, vol 17, no 1-2, p. 121-149.</p>
6 décembre	<p>La diversité identitaire et les mouvements féministes</p> <p>Farida Osmani. (2002). « Égalité pour toutes? : l'engagement féministe et les droits des immigrantes au Québec », <i>Recherches féministes</i>, vol 15, no 2, p. 141-151.</p> <p>*** Présentations orales ***</p>
13 décembre	<p>** Examen final **</p>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.ugam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.